



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

XXXXXXXXXX

Séance du **Mercredi 2 Avril 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt mars deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt mars deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250402-D2025-3-2-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Publication : 07/04/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
20 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **8**

**Objet : Sédentarisation des gens du voyage – Lancement des marchés de travaux pour la déconstruction de l'ancien centre d'exploitation du CD14**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X		Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X		M. Serge COUASNON		
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X		Mme Catherine CAILLY		
Mme Najat LEMERAY					
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD				X	
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE					X
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION				X	
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		

<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>42</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>47</b>				

**Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Par délibération du 28 septembre 2023, l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) s'est portée acquéreur de la parcelle AX0043, 17 impasse Marylène Lulé, 14500 VIRE-NORMANDIE. Cette parcelle a été consentie à titre gracieux par le Conseil Départemental du Calvados en vue de la déconstruction du site pour permettre l'accueil de logements adaptés aux gens du voyage afin de répondre au schéma départemental d'accueil. En parallèle, le 21 septembre 2023, a été attribué pour les travaux de déconstruction et de dépollution du site, une subvention de 155 300 € au titre du Fonds Vert sur la mesure recyclage foncier.

Depuis, les différents diagnostics réglementaires avant travaux ont été conduit.

Ainsi, le projet est donc arrivé à l'étape des travaux de déconstruction et de dépollution du site de l'ancien centre d'exploitation.

Compte-tenu du montant estimé, ce marché nécessite le lancement d'une consultation prenant la forme d'un marché de travaux soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

De plus, au regard de la nature des travaux, le marché ne sera pas alloti :

<b>Lot unique</b>	Désamiantage, déplombage et déconstruction
-------------------	--

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leur capacité économique et financière mais également sur les capacités professionnelles et techniques.

Les offres seraient, quant à elles, évaluées selon les critères de jugement suivants :

Critères	Pondération
- Prix des prestations	60.0
- Valeur technique	30.0
Capacité technique évaluée au regard d'une note méthodologique détaillant le délais d'exécution des prestations et le mode opératoire retenu par l'entreprise.	20.0
Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution de la prestation	10.0
- Performances en matière de protection de l'environnement (charge à l'entreprise de mettre en valeur sa plus-value sur ce point)	10.0

Formule de notation du critère prix
Chaque note est attribuée par comparaison entre le montant proposé par le candidat et le montant de l'offre la moins disante, selon la formule : $N_i = 60 \times (P_m / P_i)$
$N_i$ est la note attribuée au candidat
$P_i$ est le prix de l'offre du candidat
$P_m$ est le prix de l'offre la moins disante

Les valeurs des critères seront additionnées afin d'obtenir la note finale de l'entreprise.

L'entreprise qui disposera de la note la plus élevée sera considéré comme celle qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Une phase de négociation pourra être engagée avec l'ensemble ou une partie des candidats et pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre remises, mais le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 mars 2025, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Approuver les modalités de la consultation.
- Approuver les critères de dévolution du marché.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation du marché et à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

## VOTE

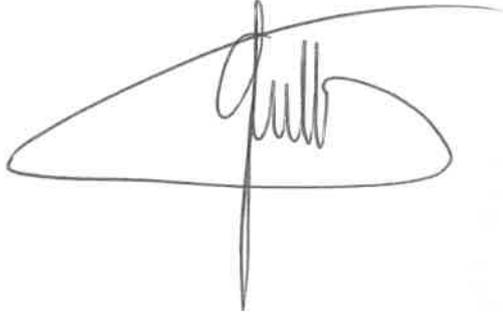
**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>47</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau

